

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 17 février 2021, le Règlement no 283-21 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire (RCI) ayant pour effet d'arrimer le schéma d'aménagement et de développement révisé avec la décision de la CPTAQ au dossier 380986 et d'abroger les RCI numéro 188-08 et 226-13 ».

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/1-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 22^{ième} jour du mois de février deux mille vingt-et-un.



Anick Beaudoin, directrice générale
Secrétaire-trésorière